




Pour l'autorité compétente par délégation				
COM  DU 12 JUN 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	06	12	13

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 7 juin 2023 : 31 mai 2023
- Réunion du 7 juin 2023 : absence de quorum constatée (29 membres présent.e.s, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 12 juin 2023 : 8 juin 2023
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 4¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 59

RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

AVANCEMENTS DE GRADES 2023 – INTEGRATION FILIERE ADMINISTRATIVE – MOBILITES

Monsieur Jean-François TIMMERMAN, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

- **Avancements de grades 2023**

Après analyses des possibilités d'avancements de grades au titre de l'année 2023, cette procédure se déroulant en concertation avec les responsables hiérarchiques, il vous est proposé :

- De modifier le tableau des effectifs (le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe) comme suit :

Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (1 poste)	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (1 poste)	01/07/2023
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (6 postes)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (6 postes)	01/07/2023
Agent de maîtrise principal (3 postes)	Agent de maîtrise (3 postes)	01/07/2023
Ingénieur principal (1 poste)	Ingénieur (1 poste)	01/07/2023

- **Intégration filière administrative**

Dans le cadre d'un appel à candidature opéré en 2022, en vue de pourvoir le poste d'assistante de Direction Communication, la candidature interne d'un agent relevant de la filière technique a été retenue.

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Compte-tenu des missions administratives occupées désormais par cet agent et dans la perspective d'une meilleure adéquation missions occupées/grade détenu, il lui a été proposé d'intégrer la filière administrative. Cette perspective est possible par le dispositif de l'intégration directe.

Le changement de filière n'entraîne aucune conséquence sur la rémunération de cet agent qui sera classé à équivalence de grade et d'échelon par rapport au grade antérieurement détenu, avec conservation de l'ancienneté acquise sur l'ancien grade.

Le changement de filière sera opéré par la voie de l'intégration directe au 01/07/2023 et il vous est proposé en conséquence :

- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint administratif principal 2ème classe (1 poste)	Adjoint technique principal 2ème classe (1 poste)	01/07/2023

- **Suppressions de postes / mobilités de personnels**

Compte tenu de mobilités externes pour lesquelles les postes n'ont pas encore été pourvus, il vous est proposé :

- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création	Suppression	Date d'effet
	Technicien principal de 1ère classe (1 poste)	01/07/2023
	Adjoint technique (2 postes)	01/07/2023
	Rédacteur principal 2ème classe (1 poste)	01/07/2023

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la 1^{re} convocation adressée le 31/05/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 07/06/2023,

Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 07/06/2023,

Vu la 2^e convocation adressée le 08/06/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 12/06/2023,

Article premier – de modifier le tableau des effectifs

Article deux – de constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article trois – d'autoriser le Président à signer tout acte y afférent.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	04	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ

ANNEXE A LA DELIBERATION N°C20230607_07 : Tableau des effectifs au 01/07/2023

Code type d'agent	Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	Nature du contrat emploi	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron.	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
NT	Directeur Général des Services	A	oui	oui	fonctionnel	L343			HEC3			1	1
T	ingénieur en chef hors classe	A										0	0
T	ingénieur en chef	A										0	0
T	ingénieur hors classe	A										0	0
T	ingénieur principal	A	oui	oui								6	6
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		896				1	1
T	ingénieur	A	oui	oui								3	3
T	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui								0	0
NT	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui	CDD	L332-8		707				1	1
T	technicien principal de 2ème classe	B										0	0
T	technicien	B	oui	oui								1	1
T	agent de maîtrise principal	C	oui	oui								21	21
T	agent de maîtrise	C	oui	oui								10	10
NT	agent de maîtrise	C	oui	oui								2	2
T	adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								44	43,8
T	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								24	23
NT	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								0	0
T	adjoint technique	C	oui	oui								44	44
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDI			370				1	1
T	administrateur hors classe	A										0	0
T	directeur	A	oui	oui								0	0
T	attaché hors classe	A	oui	oui								0	0
T	attaché principal	A	oui	oui								5	5
T	attaché	A	oui	oui								2	2
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8		567				2	2
T	rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								3	3
T	rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								1	1
T	rédacteur	B	oui	oui								3	3
NT	rédacteur	B	oui	oui								0	0
T	adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	oui	oui								8	7,8
T	adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	oui	oui								2	2
T	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								20	18,3
NT	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui	CDI			567				1	0,8
T	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								2	1,5
T	adjoint administratif	C	oui	oui								3	3

207,2